



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MERCREDI 1ER OCTOBRE 2025 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétreault, siège no 1  
Daniel Lacroix, siège no 3  
Dany St-Amant, siège no 5  
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Vicky Bombardier, siège no 2  
Dany Boyer, siège no 4

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale  
Me Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 2.1 Séance ordinaire du 9 septembre 2025
  - 2.2 Séance extraordinaire du 23 septembre 2025
  - 2.3 Séance extraordinaire du 29 septembre 2025
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5. CORRESPONDANCE
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de septembre 2025
- 6. COMPTE-RENDU
  - 6.1 COMPTE-RENDU
- 7. URBANISME
  - 7.1 1065, RUE BISSENETTE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – INSTALLATION D'UNE CLÔTURE
  - 7.2 1075-1077, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES MITOYENS
  - 7.3 1100, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HABITATION – HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
- 8. ADMINISTRATION



**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt**

- 8.1 APPUI – DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS
- 8.2 ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.
- 8.3 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS ET DOSSIERS DES ARCHIVES MUNICIPALES – OCTROI DE CONTRAT
- 8.4 OCTROI D'UN MANDAT JURIDIQUE - CAIN LAMARRE
- 8.5 OFFRE DE SERVICES – ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE – AUTORISATION DE SIGNATURE
- 8.6 OFFRE DE SERVICES – SÉANCE D'INFORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE À L'INTENTION DES ÉLUS – AUTORISATION DE SIGNATURE
- 8.7 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - OFFRE DE SERVICES
- 8.8 MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS
- 8.9 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF - BUDGET 2025
- 8.10 AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – BUDGET 2025
- 9. **DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
  - 9.1 DEMANDE DU CLUB OPTI-JEUNESSE DE VALCOURT - UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA DE VALCOURT ET DU PANNEAU MUNICIPAL
  - 9.2 COLLECTE ANNUELLE DE LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX - TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALCOURT
  - 9.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET LE GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT
  - 9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VALCOURT 2030
  - 9.5 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS – PROCLAMATION
  - 9.6 SOUTIEN AUX COMMERCEs DE PROXIMITÉ POUR LA PERCEPTION DES CONTENANTS CONSIGNÉS
  - 9.7 ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 10. **LOISIRS**
  - 10.1 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉES TEMPORAIRES À LA CANTINE DE L'ARÉNA DE VALCOURT
- 11. **TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
  - 11.1 DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS - HIVER 2025-2026
  - 11.2 OFFRE DE SERVICES - SEL DE DÉGLAÇAGE
  - 11.3 EXPO QUÉBEC VERT 2025 - PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
  - 11.4 OCTROI DU CONTRAT - FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET DE MACHINERIE - SAISON 2025-2026
  - 11.5 CONTRAT DE LOCATION ET DE NETTOYAGE DE VÊTEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.6    RENOUELEMENT COMPLET DU PANNEAU DE CONTRÔLE DU DÉGRILLEUR
- 11.7    FABRICATION DE FIGURINES - DÉCORATIONS HIVERNALES - OCTROI DE CONTRAT
- 12.    **AFFAIRES DIVERSES**
- 13.    **VARIA**
- 14.    **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.    **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

288-25-10-01    **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, en ajoutant le point 13.1 *OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025* et le point 13.2 *HALLOWEEN – SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ*

ADOPTÉE

289-25-10-01    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 septembre 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

290-25-10-01    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 23 septembre 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

291-25-10-01    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025**



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 septembre 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAUULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

292-25-10-01

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAUULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 29 septembre 2025 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 123 428,32 \$ : cent vingt-trois mille quatre cent vingt-huit dollars et trente-deux sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

293-25-10-01

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAUULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste de correspondance du mois de septembre 2025.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDU

Chaque membre du Conseil municipal fait son compte-rendu respectif.

**294-25-10-01**

**1065, RUE BISSONNETTE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – INSTALLATION D’UNE CLÔTURE**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent installer une clôture en métal sur le lot actuel 6 529 409, à l’adresse civique 1065, rue Bissonnette situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE la clôture sera située en cour arrière, entourant une piscine creusée;

ATTENDU QUE la clôture aura une hauteur d’environ 1,22 mètres;

ATTENDU QUE la clôture respecte le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ainsi que la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la clôture sera en métal de couleur noire avec des barrotins à la verticale;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d’une clôture, en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

**295-25-10-01**

**1075-1077, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES MITOYENS**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire deux bâtiments accessoires mitoyens, sur les lots actuels 6 635 489 et 6 635 490, à l’adresse civique 1075-1077, rue Denis-V.-Allaire, situé dans la zone R-41, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l’implantation proposée serait en cour arrière;

ATTENDU QUE les bâtiments seraient implantés sur la limite de propriété mitoyenne qui divise les deux habitations unifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE les bâtiments projetés ont une superficie totale d’environ 9.29 mètres carrés (3.05 m x 3.05 m), étant sur un niveau;

ATTENDU QUE les revêtements extérieurs proposés s’harmonisent avec le bâtiment principal;

ATTENDU QUE la toiture sera de type deux versants recouverte de bardeaux d’asphalte noir 2 tonnes;

ATTENDU QUE chaque bâtiment sera muni d’une porte simple de couleur noire;

ATTENDU QUE la fondation des bâtiments sera des pieux ajustables;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction de bâtiments accessoires mitoyens de type remise (cabanon).

ADOPTÉE

**296-25-10-01**

**1100, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HABITATION – HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée, sur le lot actuel 6 529 400 à l'adresse civique 1100, rue Denis-V.-Allaire, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation sera composé d'un revêtement d'ingénierie de marque CanExel, orientation horizontale sur toutes les faces, de couleur blanche, ainsi que du revêtement de type *Board and Batten* sur une partie de la façade avant du bâtiment en orientation verticale, de couleur blanche. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solins de couronnement, coins de finition, de revêtement, etc.) seront de couleur charcoal;

ATTENDU QUE la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire / charcoal;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment respecte la réglementation et n'est assujettie à aucune contrainte liée aux constructions avoisinantes quant à l'emplacement de la façade avant;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

**297-25-10-01**

**APPUI – DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033, qui vise à la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées, illustre un exemple de subvention à laquelle certaines municipalités prévoyantes n'ont pas accès, faute de fonds disponibles, malgré le fait que le gouvernement revoit ses exigences en matière de traitement des eaux;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

DE demander au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités et les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat et en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent;

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales, au député de circonscription ainsi qu'à l'UMQ et la FQM.

ADOPTÉE

298-25-10-01

### **ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte de conclure une entente avec Bombardier Produits Récréatifs inc. (ci-après BRP), concernant la disposition de la neige provenant des stationnements de BRP dans le site du dépôt à neige opéré par la Ville de Valcourt, pour la saison 2025-2026, selon les termes et conditions prévus à ladite entente;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétraut, maire, ou en son absence, le maire suppléant et Me Karine Boucher, directrice générale, ou en son absence, Me Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente de disposition de la neige.

ADOPTÉE

299-25-10-01

### **AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS ET DOSSIERS DES ARCHIVES MUNICIPALES – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les archives, la Ville a adopté un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la Ville, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la Ville;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière ne peut, notamment, se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Conseil municipal de donner suite à la recommandation de l'entreprise Gestar Experts en gouvernance documentaire datée du 29 août 2025 concernant la destruction de documents et dossiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la greffière à faire détruire les documents et dossiers ayant épuisé leur vie active et n'ayant aucune valeur de conservation permanente et figurant à la liste des dossiers pour la destruction en 2025 produite par Gestar Experts en gouvernance documentaire, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville octroie le contrat de destruction confidentielle desdits documents et dossiers à l'entreprise Déchi-techmobile au coût estimé de 180,00 \$, plus les taxes applicables.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

300-25-10-01      **OCTROI D'UN MANDAT JURIDIQUE - CAIN LAMARRE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt requiert des services juridiques pour la contestation d'une demande en reconnaissance judiciaire d'un droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat juridique à la firme Cain Lamarre pour contester les procédures judiciaires dans le dossier de la Cour supérieure 460-17-003756-251 et effectuer toute autre démarche juridique appropriée pour et au nom de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

301-25-10-01      **OFFRE DE SERVICES – ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'offre de services de la firme Prudent, datée du 6 septembre 2025, concernant l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2026 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et région);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2026 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et région), pour un montant de 7 525,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les municipalités participantes;

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville, l'offre de services mentionnée précédemment.

ADOPTÉE

302-25-10-01      **OFFRE DE SERVICES – SÉANCE D'INFORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE À  
L'INTENTION DES ÉLUS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'offre de services de la firme Prudent, datée du 6 septembre 2025, concernant la tenue d'une séance d'information en sécurité civile à l'intention des élus des municipalités membres du comité intermunicipal de la sécurité civile (Valcourt et région);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de la firme Prudent, pour la tenue d'une séance d'information en sécurité civile à l'intention des élus des municipalités membres du comité intermunicipal de la sécurité civile (Valcourt et région), pour un montant de 1 785,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les municipalités participantes;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville, l'offre de services mentionnée précédemment.

ADOPTÉE

303-25-10-01

### **PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - OFFRE DE SERVICES**

ATTENDU QU'il est souhaitable de maintenir une offre de services adéquate pour le soutien psychologique aux employés;

ATTENDU la proposition de renouvellement de l'offre de services de Brio PAE pour une période de 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de renouveler l'offre de services du Programme d'aide aux employés, telle que présentée par la firme Brio PAE, en date du 29 septembre 2025.

ADOPTÉE

304-25-10-01

### **MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS**

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la prime de patrouille et de garde prévue à l'article 23 et suivants du Manuel de l'employé soit augmentée d'un montant de 2 \$ par jour, et ce, à compter du 1er janvier 2026;

QUE le Manuel de l'employé soit modifié pour tenir compte de ce qui précède.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF - BUDGET 2025**

L'assistante trésorière dépose à la présente séance, deux états comparatifs.

Ceux-ci sont signés par le trésorier Gerson Saenz.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

ADOPTÉE

305-25-10-01

### **AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – BUDGET 2025**

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains transferts budgétaires afin d'assurer l'équilibre du budget pour l'exercice 2025;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à effectuer les transferts budgétaires, tels que présentés au document ci-joint pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

306-25-10-01      **DEMANDE DU CLUB OPTI-JEUNESSE DE VALCOURT - UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA DE VALCOURT ET DU PANNEAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le Club Opti-Jeunesse de Valcourt (anciennement désigné le Club Optimiste de Valcourt 2007) demande à la Ville l'utilisation du stationnement de l'aréna de Valcourt dans le cadre de sa journée écologique automnale de collecte du vieux fer qui se tiendra le samedi 25 octobre 2025 de 8h à 12h;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande du Club Opti-Jeunesse de Valcourt afin d'utiliser le stationnement de l'aréna de Valcourt et permet aussi l'affichage de l'évènement sur le panneau municipal.

ADOPTÉE

307-25-10-01      **COLLECTE ANNUELLE DE LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEUX - TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALCOURT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la campagne de financement *Illumine nos familles pour 2\$* sur son territoire, sous forme de collecte de fonds à l'angle de l'avenue du Parc et du boulevard des Cyprès. La collecte aura lieu en après-midi le 10 octobre 2025, de 13h à 16h environ.

ADOPTÉE

308-25-10-01      **ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET LE GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente 2025-2026, entre la Ville de Valcourt et le Grand Prix Ski-Doo de Valcourt (ci-après GPSV), selon les termes et conditions de l'entente, et ce, conditionnellement à ce que les bureaux du GPSV demeurent à Valcourt;

QUE la Ville de Valcourt autorise également le GPSV à ce qui suit :

- Utiliser le panneau lumineux à l'entrée de la Ville à partir du mois de novembre 2025 jusqu'à la fin de l'édition 2025-2026;
- Installer un (1) coroplaste 4'x8' à l'intersection du chemin de la montagne et du boulevard des Cyprès (structure de bois déjà en place) dès que possible et jusqu'à la fin de l'édition 2025-2026;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Installer des oriflammes, par l'équipe des travaux publics de la Ville, au début du mois de janvier 2026 et retirer par celle-ci après l'édition 2025-2026.

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou en son absence, le maire suppléant et Me Karine Boucher, directrice générale, ou en son absence Me Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le protocole d'entente entre la Ville et le GPSV.

ADOPTÉE

309-25-10-01

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VALCOURT 2030**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a eu droit à une présentation sur les réalisations et les réussites de Valcourt 2030 pendant ses premiers dix ans d'existence, de la part de monsieur Kevin Bombardier, directeur général de l'organisme;

ATTENDU QU'à la fin de cette présentation, monsieur Bombardier a demandé un engagement financier de la Ville de Valcourt et de la Municipalité du Canton de Valcourt dans le but de poursuivre la mission de l'organisme;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt croit toujours dans la mission première de cet organisme, qui est de faire du Grand Valcourt un milieu accueillant, dynamique et inclusif, et qu'elle voit d'un bon œil les nouvelles orientations stratégiques identifiées et la démarche entreprise afin de trouver d'autres partenaires financiers du milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt s'engage pour une période de cinq ans s'étalant de l'année 2026 jusqu'à l'année 2030 inclusivement, et verse un montant annuel de 50 000 \$ à l'organisme Valcourt 2030 pendant cette période;

D'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 50 000 \$ à Valcourt 2030 pour la participation financière de la Ville pour l'année 2026, et pour les quatre années subséquentes le moment venu.

ADOPTÉE

310-25-10-01

### **JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS – PROCLAMATION**

ATTENDU QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

ATTENDU QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

ATTENDU QUE cette semaine se tiendra sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

ATTENDU QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

ATTENDU QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adapté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal mandate le maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!;

QUE le Conseil municipal autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE

311-25-10-01

### **SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ POUR LA PERCEPTION DES CONTENANTS CONSIGNÉS**

ATTENDU QUE la centralisation vers les succursales de Consignation pour consigner les contenants entre en conflit avec les besoins du milieu, qui lui, offre une plus grande flexibilité;

ATTENDU QUE la mise en place des succursales de Consignation ne favorise pas des achats dans le commerce de petite surface;

ATTENDU QUE la vente des produits, tels que la nourriture à prix abordable et les différents types de boissons, représente une part significative du chiffre d'affaires de plusieurs commerçants locaux, notamment dans les petites municipalités où les marges bénéficiaires sont déjà limitées;

ATTENDU QUE la perte de revenus liée à l'impossibilité de percevoir les contenants consignés pourrait entraîner une réduction des heures d'ouverture, des pertes d'emplois et même la fermeture de certains commerces de proximité;

ATTENDU QUE les commerces de proximité jouent un rôle essentiel dans la résilience économique locale, en offrant des services de base à la population et en soutenant l'emploi local;

ATTENDU QUE la possibilité pour les citoyens de retourner leurs contenants consignés dans les commerces de proximité contribue à l'accessibilité alimentaire à prix abordable, en permettant aux commerçants de réinvestir ces revenus dans des produits essentiels, voire même de s'impliquer en participant à des levées de fonds au bénéfice des élèves des écoles de Valcourt;

ATTENDU QUE le modèle centralisé proposé par Consignation ne tient pas compte des réalités rurales et semi-rurales, où l'accès à des points de retour centralisés est limité, notamment par le manque de transport et les difficultés de mobilités de certains citoyens;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie par la présente, les commerces de proximité sur son territoire dans leur démarche visant à obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour poursuivre la perception des contenants consignés de leurs clients;

QUE la Ville demande au gouvernement du Québec de reconnaître l'importance économique et sociale des commerces de proximité et de leur permettre de continuer à offrir ce service à la population;

QUE copie de cette résolution soit transmise au député provincial, Monsieur André Bachand, aux commerçants du territoire de la Ville de Valcourt et à Recyc-Québec.

ADOPTÉE

312-25-10-01

### **ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a un rôle prépondérant à jouer dans le développement de la collectivité;

ATTENDU QUE la Ville souhaite la reconduction du financement du Centre d'action bénévole Valcourt et région de façon récurrente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente entre la Ville de Valcourt et le Centre d'action bénévole;

L'entente sera d'une durée de 3 ans et le financement prévu est réparti comme suit :

2026 : 10 759 \$

2027 : 11 028 \$

2028 : 11 304 \$

ADOPTÉE

313-25-10-01

### **EMBAUCHE DE PRÉPOSÉES À LA CANTINE DE L'ARÉNA DE VALCOURT – PÉRIODE 2025-2026**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt assure la gestion de l'aréna de Valcourt;

ATTENDU les besoins en ressources humaines à l'aréna pour offrir les services de cantine pour la période 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt embauche mesdames Arielle Bourque, Julianne Fortier, Alicia Guimond et Maude Larouche à titre de préposées à la cantine de l'aréna pour la période 2025-2026, et ce, selon les conditions d'embauche prévues à la recommandation du directeur des loisirs de la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-31-141 -Restaurant aréna -Salaire régulier.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

314-25-10-01

### **DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS - HIVER 2025-2026**

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit approuver la liste des rues et des trottoirs qui seront déneigés au cours de l'hiver 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE toutes les rues de la Ville de Valcourt soient déneigées durant l'hiver;

QUE le Conseil municipal accepte le déneigement des trottoirs dans la Ville de Valcourt ainsi que le sentier multifonctionnel, tel que spécifié en annexe « A »;

QUE le Conseil municipal demande également au Service des travaux publics et de l'environnement de procéder à l'enlèvement de la neige sur les avancées de trottoirs situées à l'avant des édifices suivants de la rue Saint-Joseph, soit :

- 980 rue Saint-Joseph (Espace culturel Drainville)
- 987 rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE

315-25-10-01

### **OFFRE DE SERVICES - SEL DE DÉGLAÇAGE**

ATTENDU les demandes d'offre de services pour le sel de déglacage pour la saison hivernale 2025-2026;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue de l'entreprise Selto distribution inc. s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de l'entreprise Selto distribution inc., selon les montants suivants :

- Sel blanc : 100,50\$ la tonne livrée
- Sel traité : 119,00\$ la tonne livrée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-330-00-626 - Neige, calcium et sable.

ADOPTÉE

316-25-10-01

### **EXPO QUÉBEC VERT 2025 - PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la 41<sup>e</sup> édition d'Expo Québec Vert se tiendra du 19 au 21 novembre 2025 à l'Espace Saint-Hyacinthe, réunissant les acteurs du milieu horticole et municipal du Québec;

ATTENDU QUE cet événement constitue une occasion unique de découvrir des innovations, des conférences spécialisées, des zones thématiques et un décor floral exceptionnel;

ATTENDU QUE des activités ciblées seront proposées afin de favoriser le développement du réseau d'affaires des représentants municipaux et de répondre aux réalités spécifiques des municipalités;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise mesdames les conseillères Vicky Bombardier et Marie-Claire Tétreault à participer au Salon Expo Québec Vert 2025, et rembourse les frais de déplacement et de repas sur présentation des pièces justificatives, sous réserve que celles-ci soient membres du Conseil municipal lors de l'évènement.

ADOPTÉE

317-25-10-01

**OCTROI DU CONTRAT - FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET DE MACHINERIE - SAISON 2025-2026**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions pour la fourniture de matériaux et de machinerie pour le Service des travaux publics et de l'environnement ont été demandées, par voie d'invitation écrite, pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 septembre 2025 et la Ville a reçu deux soumissions, soit celles de Léon Bombardier inc. et Yves Fontaine et fils inc. avec les résultats suivants :

Yves Fontaine et fils inc.

Total pour les matériaux : 15 100,00 \$ (excluant les taxes applicables)  
Total pour la machinerie : 1 674,00 \$ (excluant les taxes applicables)  
Grand total : 16 774,00 \$ (excluant les taxes applicables)

Léon Bombardier inc.

Total pour les matériaux : 17 650,00 \$ (excluant les taxes applicables)  
Total pour la machinerie : 2 091,00 \$ (excluant les taxes applicables)  
Grand total : 19 741,00 \$ (excluant les taxes applicables)

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire s'avère être conforme aux exigences de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU LT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la soumission de l'entreprise Yves Fontaine et fils inc., pour la fourniture de matériaux et de machinerie pour le Service des travaux publics et de l'environnement, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la soumission déposée par cette entreprise, et ce, pour la saison 2025-2026.

ADOPTÉE

318-25-10-01

**CONTRAT DE LOCATION ET DE NETTOYAGE DE VÊTEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la recherche de prix effectué par le directeur du Service des travaux publics et de l'environnement;

ATTENDU QUE l'offre de service de l'entreprise Cintas inc. s'avère être conforme et la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter l'offre de services de l'entreprise Cintas inc., selon les modalités prévues à l'entente de services;

D'autoriser monsieur Marc Tétrault, directeur du Service des travaux publics et de l'environnement, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, le contrat de location et de nettoyage de vêtements des travaux publics, selon les termes et conditions établis en date du 19 septembre 2025. Le contrat est d'une durée de 3 ans à compter de sa signature;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-495 - Voirie - Nettoyage et buanderie.

ADOPTÉE

319-25-10-01

### **RENOUVELLEMENT COMPLET DU PANNEAU DE CONTRÔLE DU DÉGRILLEUR**

ATTENDU QUE le panneau de contrôle du dégrilleur est présentement désuet et nécessite une mise à niveau pour assurer le bon fonctionnement des installations;

ATTENDU QUE deux options ont été évaluées, soit un changement complet du système ou un remplacement partiel des contrôles, et qu'il a été décidé de procéder uniquement au renouvellement des contrôles étant donné que l'état mécanique du dégrilleur est jugé bon;

ATTENDU QUE l'offre reçue d'Électro-Concept inc. P.B.L. inc., pour le remplacement des contrôles s'élève à 9 280,00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE des frais d'électricien sont estimés à 1 500 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le renouvellement complet des contrôles du panneau de contrôle du dégrilleur;

QUE la Ville accepte l'offre d'Électro-Concept inc. P.B.L. inc., pour un montant de 9 280,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville autorise un budget supplémentaire pour les frais d'électricien, estimés à 1 500 \$, plus les taxes applicables, pour un coût total approximatif de 10 780,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire de la programmation TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

320-25-10-01

### **FABRICATION DE FIGURINES - DÉCORATIONS HIVERNALES - OCTROI DE CONTRAT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat à l'entreprise Courtval inc., de fabriquer des figurines décoratives hivernales selon les spécifications de la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 2 401,55 \$, plus les taxes applicables, soient puisés à même le poste budgétaire 02-690-03-525 - Embellissement rue Saint-Joseph.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

321-25-10-01      **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté le budget révisé 2025 de l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François (ci-après OMH) et que ce budget révisé doit être accepté par l'OMH et la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte le budget révisé 2025 de l'OMH sans nouvelles contributions financières de sa part, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

322-25-10-01      **HALLOWEEN – SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE lors de la fête de l'Halloween du 31 octobre 2025, la Ville de Valcourt souhaite que la sécurité soit assurée ainsi que la surveillance par les pompiers de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt confirme à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt qu'elle demande à ce que la surveillance et la sécurité soient assurées le 31 octobre 2025 dans les rues de la ville dans le cadre de la fête de l'Halloween;

QUE la Ville de Valcourt transmette à la régie ses besoins afin d'assurer la planification de cette activité.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne pose des questions de 19h58 à 20h05.

323-25-10-01      **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20h05.

ADOPTÉE